



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'intérieur DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

Courriel : uv@bag.admin.ch
dm@bag.admin.ch

Fribourg, le 16 novembre 2021

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-accidents (OLAA)

Madame, Monsieur,

Dans l'affaire susmentionnée, nous nous référons à votre courrier de mise en consultation du 27 octobre 2021 de Monsieur le Conseiller fédéral Berset. Le Conseil d'Etat remercie le DFI pour l'élaboration du dossier et l'invitation à prendre position concernant l'objet susmentionné.

Sur la base de notre examen, nous constatons que nous n'avons pas d'observations quant à la modification de l'ordonnance sur l'assurance-accidents et saluons les modifications proposées sans réserve.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat